

tenue par Monsieur THERAIN, Président(e) du Tribunal  
En présence de Monsieur MININ, Greffier

**11 heures 00**

---

01) DOSSIER N° 2600340 RAPPORTEUR: Monsieur Samuel THERAIN

---

**Titre de l'affaire** Requête visant à suspendre l'exécution de tous les actes et décisions relatifs à la procédure de passation du marché public de démantèlement du portique P7 sur terminal de la pointe des grives du GPMLM, menée par le Grand Port Maritime de La Martinique; ensemble ordonner au GPMM de se conformer à ses obligations de publicité et de mise en concurrence, notamment en éliminant l'offre de la société EMTS, et soit en sollicitant des autres entreprises la remise de nouvelles offres sans intervention de toute personne susceptible de méconnaître le principe d'impartialité, soit en écartant l'offre irrégulière de la société classée en deuxième position et en attribuant le marché à la société PREMYS.

	<b>Nom des parties</b>
<b>Demandeur</b>	PREMYS
<b>Défendeur</b>	GRAND PORT MARTIIME DE LA MARTINIQUE
<b>Intervenant</b>	EMTS DIRECTION DE TRAVAUX

<b>Représentants des parties</b>
LOIRÉ - HENOCHSBERG (Cour)
Jean-Rémy VILLAGEOIS

Arrêté le 22/04/2026  
Le président du tribunal